

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la Municipalité :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yanick Vermette, 297, 2^e Rang Ouest, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 3 260 159 dans la zone 106-A.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation mineure souhaitée vise à permettre la construction d'un nouveau garage d'une superficie de 150,5 mètres carrés : 16,46 mètres x 9,14 mètres (54 pieds X 30 pieds), soit 15,5 mètres carrés (49,2 pieds) de plus que le règlement. Le garage existant d'une superficie de 66,4 mètres carrés : 7,32 mètres x 9,14 mètres (24 pieds X 30 pieds) sera démolé, afin d'y construire le nouveau.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application de l'article suivant du règlement de zonage n° 430-2013 :

Article 35, portant sur la superficie des bâtiments complémentaires; à l'extérieur du milieu urbain, de villégiature ou touristique, la superficie totale occupée par l'ensemble des bâtiments complémentaires ne doit pas dépasser 140 mètres carrés;

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 4 février 2019 à 20h, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 17^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.



Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe, résidente à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15h30 et 17h30, le 17^e jour du mois de janvier 2019, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est et sur le site internet de la Municipalité au www.saintmicheldebellechasse.com. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier 2019.



Directrice générale adjointe